# Déclaration des élu-e-s et RS de la CGT PE BZH

# SUSPENSION DE LA REFORME ASSURANCE CHOMAGE

La CGT n'a eu de cesse d'alerter la direction et les pouvoirs publics sur les impacts négatifs engendrés par les nouvelles règles de l'assurance chômage sur les demandeurs d'emploi et les conditions de travail de tous les agents Pôle emploi.

**Le 22/06/2021, le conseil d'état, saisi par plusieurs Organisations Syndicales (dont la CGT) suspend la mise en œuvre des évolutions règlementaires prévue au 1er/07/2021:**

*« … En effet, les incertitudes sur la situation économique ne permettent pas de mettre en place, à cette date, ces nouvelles règles qui sont censées favoriser la stabilité de l'emploi en rendant moins favorable l'indemnisation du chômage des salariés ayant alterné contrats courts et inactivité. »*

*« La juge des référés du Conseil d'État observe qu'alors même que le contexte économique s'améliore ces dernières semaines, de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences économiques sur la situation de celles des entreprises qui recourent largement aux contrats courts pour répondre à des besoins temporaires. Or ces nouvelles règles de calcul des allocations chômage pénaliseront de manière significative les salariés de ces secteurs, qui subissent plus qu'ils ne choisissent l'alternance entre périodes de travail et périodes d'inactivité. »*

**Les élu-e-s et RS CGT Pôle emploi Bretagne se félicitent de cette décision du Conseil d'Etat, quoique tardive, mais ne s'en satisfont pas et continueront à exiger le retrait total de ces règles, inadaptées et injustes, passées en force par décret.**

Rennes CSE ordinaire du 24 juin 2021

**La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes**
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet